

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le 24 AOU 2015

**NOTE D'INFORMATION N° 213 /DGD/DU 24 AOU 2015**  
**(DIFFUSION GÉNÉRALE)**

**Objet :** Application de la circulaire n° 1728 du 06/08/2015.


J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, dans le cadre de l'application de la circulaire susmentionnée, relative aux mesures de défiscalisation des matériels informatiques, il est créé dans le Sydam World le **code additionnel 740**.

Je rappelle que ce code additionnel concerne la mise à la consommation directe ou la régularisation en suite de bons provisoires.

J'attache du prix au strict respect de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**Ampliations :**

- Premier Ministre
- MPMB/CAB
- MCAPPME
- Min. Industrie
- Syndicat des Transitaires
- FNISCI
- Webb Fontaine
- Toutes Directions Douane
- SICTA
- CI Logistique.

  
**Colonel Major ISSA COULIBALY**  
Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National